

# Le CATTP adolescents de Givors

## ... dans le système de santé

Le CATTP adolescents de Givors fait partie de l'organisation du service public sectorisé de psychiatrie. Il est rattaché à l'hôpital Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés au CATTP sont financés directement et en totalité par la Sécurité sociale. Vous n'aurez donc pas à faire l'avance des frais.



### CATTP Adolescents

1, rue Joseph Longarini - 69700 Givors

Tél. : 04 37 20 13 80

### Accès de la structure

Bus TCL : 125

Train : se renseigner auprès de la SNCF  
Structure proche de la gare de Givors-ville  
"la Freydière"

Communes desservies : Givors - Mornant - Condrieu

# Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

## de Givors

1, rue Joseph Longarini  
69700 GIVORS

Tél. : 04 37 20 13 80  
Fax : 04 37 20 13 84

# Un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel c'est...

- > Un lieu de soins psychiques pour enfants de 12 à 16 ans.
- > Un centre qui peut être le prolongement de soins en centre médico-psychologique (CMP).
- > Un dispositif qui propose des actions de soutien ou de thérapies de groupe, sur une ou plusieurs demi-journées par semaine en articulation avec le milieu scolaire.

## Pourquoi venir au CATTP ?

- > le CATTP adolescents s'adresse à des jeunes ayant des difficultés psychologiques (familiales, scolaires, troubles du sommeil, de l'alimentation, etc.).

## Quelles sont les modalités d'admission ?

- > soit l'adolescent et/ou sa famille peut faire une demande de soins directement,
- > soit les intervenants scolaires (assistants sociaux, infirmières scolaires, psychologues du CIO) et intervenants médico-sociaux peuvent adresser un jeune au CATTP dans le cadre d'une rencontre avec l'équipe,
- > soit les adolescents sont adressés au CATTP sur indication d'un médecin.
- > Le CATTP propose un accompagnement qui s'articule autour :
  - de groupes thérapeutiques
  - d'entretiens individuels
  - d'entretiens familiaux

## Qui d'autre peut vous aider ?

- > Un interprète est à votre disposition si besoin.
- > Des associations de parents, comme l'UNAFAM, l'ADAPEI peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles au CATTP.

*En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable du CATTP ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef.*

Confidentialité

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. C'est dans le respect de ce dernier que des rencontres, en accord avec la famille, peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Des données concernant votre enfant sont également transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

Elles sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité.

Conformément à la loi du 06/01/78 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations concernant votre enfant.